

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 14 juin 2016

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 14 juin, a examiné 5 avant-projets de loi du pays ; arrêté 2 projets de loi du pays ; arrêté 4 projets de délibération du Congrès ; adopté 2 délibérations du gouvernement ; adopté 25 arrêtés et examiné 93 dossiers d'étrangers.

10 présents et 1 absent (Bernard Deladrière)

1. Avant-projets de loi du pays

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays instituant le titre IV du livre II de la partie législative du code agricole et pastoral de Nouvelle-Calédonie (exercice de la profession de vétérinaire), *accompagné de son projet de délibération d'application*. (adopté à l'unanimité)
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays modifiant la loi du pays instituant la partie V de la partie législative du code de la santé publique de la Nouvelle-Calédonie (produits de santé). (adopté à l'unanimité)

> Voir communiqué détaillé commun à ces deux avant-projets de loi

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays instituant le chapitre II du titre V du livre II de la partie législative du code agricole et pastoral de Nouvelle-Calédonie (les produits phytopharmaceutiques), *accompagné de son projet de délibération d'application*. (adopté à l'unanimité) > **Voir communiqué détaillé**
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays portant modification de l'article Lp.131-12 du code minier de la Nouvelle-Calédonie. (adopté à la majorité – 2 contre : UNI) > **Voir communiqué détaillé**
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays modifiant le titre XI du livre IV de la partie IV (ambulanciers) et instituant le chapitre II du titre Ier du livre III de la partie VI (transports sanitaires terrestres) de la partie législative du code de la santé publique de la Nouvelle-Calédonie, *accompagné de son projet de délibération d'application*. (adopté à l'unanimité) > **Voir communiqué détaillé**

2. Projets de loi du pays

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays sur la concurrence, la compétitivité et les prix. (8 pour - 2 abstentions : LR et UCF)
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays instituant une taxe générale sur la consommation (TGC). (adopté à l'unanimité)

> [Voir communiqué détaillé commun à ces deux avant-projets de loi](#)

3. Projets de délibérations du Congrès

Secteurs de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant application des dispositions de l'article Lp 411-2 du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie - *Délibération d'application du projet de loi du pays sur la concurrence, la compétitivité et les prix.* (adopté à l'unanimité)

Secteurs de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et Secteur de l'aménagement foncier et des affaires coutumières ; de l'écologie, du développement durable, de la gestion et de la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive ; des zones de développement prioritaires dites ZODEP et des relations avec le Sénat coutumier et les conseils coutumiers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération n° 50/CP du 20 avril 2011 relative à la politique des pêches de la Nouvelle-Calédonie. (adopté à l'unanimité) > [Voir communiqué détaillé](#)

Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle. Il est également chargé du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant la Nouvelle-Calédonie à percevoir un versement de l'Office des Postes et Télécommunications pour un montant de 2 milliards de francs. Au vu de la bonne rentabilité financière de l'établissement public, les simulations démontrent en effet que l'OPT-NC a la capacité à verser à sa collectivité de rattachement cette somme tout en maintenant sa politique de baisse des prix. (adopté à la majorité, 9 pour et 1 abstention LR)
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération fixant les taux de la taxe générale sur la consommation (TGC) - *Délibération d'application du projet de loi du pays instituant une TGC.* (adopté à l'unanimité)

4. Délibérations du gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin d'ester en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal de première instance de Nouméa (affaire M. Harry Levuhi).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant la cour de cassation (affaire Magenta Développement).

5. Arrêtés du Gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge l'hébergement et la restauration des formations dispensées aux sapeurs-pompiers des communes de Nouvelle-Calédonie et aux agents opérationnels de la DSCGR (École d'application de la sécurité civile et école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers). Les frais s'élèvent à 2 306 900 francs pour 84 stagiaires sur 42 jours de formation.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reconduit le mandat des quatre associations membres siégeant au Comité du commerce extérieur (CCE) pour les trois prochaines années. Pour les industries : la Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie (FINC) ; pour les importateurs : le Syndicat des importateurs et distributeurs de Nouvelle-Calédonie (SIDNC) ; pour les commerçants : le Syndicat des commerçants de Nouvelle-Calédonie (SCNC) et pour les consommateurs : l'Union fédérale des consommateurs « Que choisir » (UFC-Que Choisir).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise de contrôle exclusif de la société de la SARL Espace Import par la SA CAFOM pour une opération de concentration. La SARL Espace Import est spécialisée dans la distribution en gros et au détail et la réparation et le service après-vente de produits électrodomestiques. L'analyse concurrentielle nécessaire à la prise de décision réalisée par la Direction des affaires économiques (DAE) conclut à l'absence d'atteinte à la concurrence.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a déterminé les périmètres de protection des eaux autour du captage de Ouen-Kout, sur la commune de Hienghène, et fixant les prescriptions applicables à l'intérieur des périmètres.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé VALE Nouvelle-Calédonie SAS à occuper le domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie en vue de l'aménagement de deux radiers busés provisoires sur des affluents amont de la kwé Ouest, commune de Yaté.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué deux subventions à des associations soutenant la filière équine. La première de 8,5 millions de francs à la Fédération des courses hippiques (FCH-NC) pour l'organisation du « Grand prix du gouvernement », et la seconde de 5.5 millions de francs pour contribuer aux actions du Conseil du cheval (CC-NC) dont l'objectif est de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière équine (sports et loisirs équestres, courses, élevages, service).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé des représentants titulaire et suppléant de l'industrie métallurgique et des représentants titulaire et suppléant de l'industrie minière au comité consultatif des mines (CCM).
 1. Représentants de l'industrie métallurgique :
 - titulaire : M. Jérôme FABRE
 - suppléant : M. Marc BOISSONEAULT
 2. Représentants de l'industrie minière :
 - titulaire : M. Thibault MARTELIN
 - suppléant : M. Xavier GRAVELAT
 - titulaire : Mme Sarah MANZANARES
 - suppléant : M. Christian TAUPUA

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile, et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle. Il est également chargé du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a institué une régie de recettes à la direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales (DAVAR), section de la quarantaine animale à Païta. La création de cette régie s'inscrit dans le cadre du projet REGIE.NET dont l'objectif est d'unifier le processus des régies de recettes et d'avances en Nouvelle-Calédonie.

Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu l'avenant n° 24 du 21 mars 2016 à l'accord professionnel de la branche « hôtels, bars, cafés, restaurants et autres établissements similaires ».
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité l'organisme de formation SEFOR à préparer au diplôme de la Nouvelle-Calédonie d'agent de sécurité privée qualifié (ASPQ). La réglementation concernant les métiers de la sécurité privée impose en effet que les employeurs embauchent des agents formés, détenteurs de la carte professionnelle.

Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle. Il est également chargé du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès les 22 et 23 juin 2016 pour l'examen des textes suivants :
 - Mercredi 22 juin :
 - projet de délibération relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2015 du budget principal de la NC ;
 - projet de délibération relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2015 du budget annexe de reversement de la NC ;
 - projet de délibération modifiant le tarif des permis de conduire.

- Jeudi 23 juin :
 - projet de délibération portant approbation du schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie ;
 - projet de délibération autorisant la cession à titre gratuit au profit de la commune de Bourail d'une parcelle de terrain dépendant du domaine privé de la Nouvelle-Calédonie ;
 - proposition de délibération modifiant la délibération modifiée n° 136/CP du 1er mars 1967 portant réglementation des marchés publics ;
 - désignation des rapporteurs sur les projets de loi du pays vétérinaires.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté du 30 juin 2015 désignant les représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle. Thierry Cornaille est remplacé par Philippe Dunoyer en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie au conseil d'administration d'Enercal.

Secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et la mise en place du service civique :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 1 083 444 francs aux 6 écoles primaires publiques qui ont programmé des classes découvertes en résidence à Fort Teremba pour 2016.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 121 400 francs aux trois écoles primaires publiques qui ont en projet éducatif « le conte kanak » et « le théâtre d'ombre » pour 2016.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim M. Gilles Riou en qualité de directeur d'un établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (collège de Boulari au Mont-dore) jusqu'à la reprise des fonctions du directeur en titre, M. Alain Ratiarson, en arrêt de travail.

Secteur de l'aménagement foncier et des affaires coutumières ; de l'écologie, du développement durable, de la gestion et de la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive ; des zones de développement prioritaires dites ZODEP et des relations avec le Sénat coutumier et les conseils coutumiers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais de transports aériens et terrestres et les frais d'hébergement de M. Howard Harvey Edwards et de M. Tom Hinton, dans le cadre de prestations de maintenances préventives électronique et mécanique des

radars de la Nouvelle-Calédonie. La mission de maintenance des radars du service de la météo commence le 20 juin 2016, pour garantir un fonctionnement optimum de ces équipements avant la prochaine saison cyclonique.

Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Afin de se mettre en conformité avec la réglementation métropolitaine, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a inscrit à la section II du tableau A des substances vénéneuses une liste de produits. Il a également radié un autre produit de la section II du tableau C des substances vénéneuses et l'a reclassé à la section II du tableau A des substances vénéneuses.
- Afin de se mettre en conformité avec la réglementation métropolitaine, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a inscrit une liste de produits à la section II du tableau A ou du tableau C des substances vénéneuses.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les compositions nominatives des conseils d'administration du centre hospitalier territorial (C.H.T.) Gaston Bourret et du centre hospitalier spécialisé (C.H.S.) Albert Bousquet. Deux représentants de la caisse de protection sociale de la Nouvelle-Calédonie (C.A.F.A.T.) ont ainsi été désigné : M. Marcelin Trohmaé et M. Christophe Gouget.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a rejeté la demande d'enregistrement de la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie sur la commune de Dumbéa. Au regard de la réglementation, un pharmacien ne peut être propriétaire ou copropriétaire que d'une seule officine de pharmacie. Il ressort des pièces du dossier que l'intéressée ne satisfait pas les conditions de la réglementation. Le conseil de l'ordre des pharmaciens de la Nouvelle-Calédonie et la DASS ont rendu un avis défavorable.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le Dr Kherly Edouard Mpolesha-Kapiamba en qualité de cardiologue, à exercer temporairement la médecine en juin et juillet 2016 au CHT Gaston Bourret.

Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports et secteur de la protection sociale, de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, de la solidarité et du handicap et de la politique de la famille :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé la composition nominative du comité d'organisation sanitaire et sociale (C.O.S.S.) de la Nouvelle-Calédonie.

Secteur de la protection sociale, de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, de la solidarité et du handicap et de la politique de la famille :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à l'association MOI JE TED de 600 000 francs. La subvention correspond à la reconduction de la subvention de fonctionnement de 2015 (300 000 F CFP) et permettra en outre de financer la venue d'un conférencier, docteur en philosophie, écrivain et lui-même autiste pour une série de conférences en septembre 2016.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé un agent de contrôle de la CAFAT (Mme Victoria Medus).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les statuts de l'union des sociétés mutualistes de Nouvelle-Calédonie. Déposés au gouvernement le 9 novembre 2015, ils respectent les principes de la mutualité et sont conformes aux dispositions de la loi du pays afférente. Les Mutuelles, unions et organismes existants sont en effet tenus de se conformer au nouveau cadre législatif dans un délai de 3 ans à compter de son entrée en vigueur, c'est-à-dire avant le 18 juin 2016

* *
*

Divers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 6 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, 4 avis favorable sur des demandes de carte de séjour temporaire et 5 avis favorables sur des demandes de carte de résident. Il a émis 78 avis favorables sur des autorisations de travail dont 4 concernant les projets miniers.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur des projets de décisions du comité territorial de l'audiovisuel (CTA) portant sur la reconduction, pour cinq ans, hors appel à candidature, des autorisations délivrées à des radios de Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un rapport d'observations définitives relatif à la gestion du Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) Albert Bousquet - ROD2, en vue de sa transmission au Congrès.